

LE 8 AVRIL 2019
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MIRABEL

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue au complexe du Val-d'Espoir, 17700, rue du Val-d'Espoir, secteur de Saint-Janvier, Mirabel, le lundi huit avril deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de M. le maire, Jean Bouchard.

Sont présents les conseillers et conseillères :

M. Michel Lauzon
Mme Guylaine Coursol
MM. Robert Charron
François Bélanger
Mmes Isabelle Gauthier
Francine Charles
M. Marc Laurin

Sont également présentes :

Mmes Louise Lavoie, directrice générale adjointe
Suzanne Mireault, greffière

Est absent le conseiller :

M. Patrick Charbonneau

Est également absent :

M. Mario Boily, directeur général

305-04-2019 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 avril 2019, tel que modifié comme suit :

Sont retirés les points suivants de l'ordre du jour :

14. Soumission relative à la fourniture et livraison d'une nacelle élévatrice sur chenille, automotrice avec stabilisateurs, pour un électricien au Service de l'équipement et des travaux publics. (2019-037) (G6 112 U3 N8596)

Est ajouté le point suivant en affaire nouvelle :

- a) Suspension de l'application de l'entente autorisée en vertu de la résolution numéro 148-02-2019 Signature d'une entente relative au projet intégré sur les lots 3 935 375 et 4 089 667, en bordure de la rue des Saules, dans le secteur de Saint-Augustin, avec « Les Entreprises Binette et frères inc. ». (X6 310 U4 N14844)

MME LA CONSEILLÈRE ISABELLE GAUTHIER DÉCLARE QU'ELLE A DES INTÉRÊTS DANS LES QUESTIONS EN DÉLIBÉRATION SUIVANTES, EN RAISON D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES :

10. Acceptation provisoire de travaux.
13. Soumission relative à l'élimination des déchets et gros rebuts domestiques. (2019 008) (X4 100 U3 N7177)
17. Acquisition à titre de rue, y incluant les infrastructures, des lots 4 418 762 (rue Louis-Olivier-Aubin) et 6 226 203 (rue Jean-Baptiste-Gauthier), dans le secteur de Saint-Benoît, de « Service Sanitaire M. Gauthier ». (X3 100 N15384 #105625)

306-04-2019	Approbation du procès-verbal.
--------------------	--------------------------------------

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 25 mars 2019, tel que présenté.

307-04-2019	Rapports sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et approbation des comptes payés et à payer. (G5 213 N1048)
--------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'accepter le dépôt du rapport de la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses effectuées pour la période du 22 mars au 5 avril 2019.

D'accepter le dépôt du rapport des contrats accordés de gré à gré par la direction générale pour la période du 29 mars au 4 avril 2019.

D'entériner les comptes payés et autoriser ceux à payer couvrant la période du 26 mars au 8 avril 2019 et totalisant les sommes suivantes :

• Dépenses du fonds d'activités financières.....	4 800 731,71 \$
• Dépenses du fonds d'activités d'investissement.....	172 312,76 \$
• TOTAL.....	<u>4 973 044,47\$</u>

308-04-2019	Emprunt temporaire aux fins d'un règlement d'emprunt. (G5 214 103 N1018)
--------------------	---------------------------------------------------------------------------------

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2290 décrétant une dépense et un emprunt pour pourvoir au paiement d'une part des coûts attribuable à la municipalité, concernant des travaux municipaux pour la construction d'une station de pompage dans le secteur de Saint Canut, le tout dans le cadre d'une entente relative à des travaux municipaux avec le promoteur « Corporation Steckmar » a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 13 mars 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

Que pour et aux fins d'un règlement d'emprunt plus bas mentionné de la Ville de Mirabel, ce conseil autorise la trésorière qu'il soit fait à la Caisse populaire Mirabel, ou auprès des services financiers des institutions locales ou au fonds d'administration de la Ville de Mirabel, un ou des emprunt(s) temporaire(s) au taux d'intérêt préférentiel, et ce, afin de payer les dépenses effectuées en vertu de ce règlement en attendant l'émission d'obligations nécessaires pour le financement :

Règlement No	Montant total du règlement	Montant de l'emprunt	Montant de l'emprunt temporaire autorisé
2290	401 700 \$	152 200 \$	152 200 \$

309-04-2019	Aide financière pour une demande présentée dans le cadre du Fonds de la relève agricole de Mirabel par « Ferme Bédard s.e.n.c. », située au 5250, route Arthur-Sauvé, dans le secteur de Sainte-Scholastique. (FRA-2019-02) (G5 500 N197)
--------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'investissement;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant de 5 000 \$ à « David-Alexandre Bédard » et d'un montant de 5 000 \$ à Scott Bédard, tous les deux propriétaires à parts égales de « Ferme Bédard s.e.n.c. », dans le cadre du Fonds de la relève agricole de Mirabel, pour le projet : « Démarrage d'une entreprise agricole », et dont l'entreprise est située au 5250, route Arthur-Sauvé.

310-04-2019	Aide financière pour une demande présentée dans le cadre du Fonds de la relève agricole de Mirabel par « Ferme Éco-grains s.e.n.c. », située au 14566, rue de Saint-Augustin, dans le secteur de Saint-Augustin. (FRA-2019-01) (G5 500 N197)
--------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'investissement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant de 5 000 \$ à « Ferme Éco-grains s.e.n.c. », dans le cadre du Fonds de la relève agricole de Mirabel, pour le projet : « Constitution de parc de machinerie nécessaire au démarrage d'une 1^{ère} entreprise agricole spécialisée en grains biologiques », et dont l'entreprise est située au 14566, rue de Saint-Augustin, dans le secteur de Saint-Augustin.

311-04-2019 Octroi d'une aide financière à « Ville de Mirabel » pour le projet intitulé « Embauche d'un analyste civil pour accroître la sécurisation des espaces publics » (FSPS-2019-01). (G5 500 N15193 #102052)

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 12 000 \$ à Ville de Mirabel pris à même le fonds de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie, suite à une demande présentée par le « Service de police de la Ville de Mirabel », dans le projet intitulé « Embauche d'un analyste civil pour accroître la sécurisation des espaces publics » (FSPS-2019-01).

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer une entente relativement au présent dossier.

312-04-2019 Octroi d'une aide financière à « Ville de Mirabel » pour le projet intitulé « Accroissement des services de jeux en bibliothèque » (FSPS-2019-02). (G5 500 N15193 #102052)

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 63 065 \$ à Ville de Mirabel pris à même le fonds de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie, suite à une demande présentée par « Service de la bibliothèque de la Ville de Mirabel », dans le projet intitulé « Accroissement des services de jeux en bibliothèque » (FSPS-2019-02).

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer une entente relativement au présent dossier.

313-04-2019 Autorisation de renouvellement relative à l'entente de partenariat Mentorat pour entrepreneurs avec la Fondation de l'entrepreneurship. (X6 313 101 U4 N15279 #105435)

CONSIDÉRANT QUE l'entente actuelle est échue depuis le 31 mars 2019, et que la Fondation de l'entrepreneurship propose la reconduction de l'entente de partenariat pour une période de deux (2) ans, le tout aux mêmes conditions;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De renouveler l'entente de partenariat avec la Fondation de l'entrepreneurship pour une période de deux (2) ans, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2021, le tout aux conditions stipulées à un projet d'entente.

D'autoriser le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, le renouvellement de l'entente de partenariat avec la Fondation de l'entrepreneurship ainsi que tout document nécessaire à ladite entente.

MME LA CONSEILLÈRE ISABELLE GAUTHIER DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE (RÉSOLUTION NUMÉRO 314-04-2019), COMPTE TENU D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES :

314-04-2019	Acceptation provisoire de travaux.
--------------------	-------------------------------------------

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation provisoire des travaux :

- a) d'infrastructures municipales sur les rues Louis-Olivier-Aubin et Jean-Baptiste-Gauthier (phase II), secteur de Saint-Benoît, telle que recommandée par la firme « CDGU » et la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « Service Sanitaire M. Gauthier » par la résolution numéro 664-10-2011 et exécutés par l'entrepreneur « Bernard Sauvé Excavation ». **(X3 S12 N15384) (Dossier général X3 N14649)**

MME LA CONSEILLÈRE ISABELLE GAUTHIER S'ABSTIENT DE VOTER SUR CETTE RÉSOLUTION.

315-04-2019	Acceptation finale de travaux.
--------------------	---------------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation finale des travaux suivants :

- a) d'infrastructures municipales sur la rue de Cheverny, chemin Notre-Dame et montée Sainte-Marianne, secteur du Domaine-Vert Nord, telle que recommandée par la firme « Consultants Mirtec inc. » et la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par les règlements numéros 2041 et 2264 et la résolution numéro 546-08-2015 et exécutés par l'entrepreneur « Construction G-Nesis inc. »; **(X3 U3 N14970)**
- b) d'infrastructures municipales sur la rue de Blois et le boulevard de Versailles, secteur du Domaine-Vert Nord, telle que recommandée par la firme « Marchand Houle et Associés » et la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « Le Groupe Danam Bonzaï inc. » par la résolution numéro 620-08-2013 et exécutés par l'entrepreneur « 9200-2088 Québec inc. (Duroking Construction) ». **(X3 500 S12 N15142) (Dossier général X3 14871)**

316-04-2019	Soumission relative à la vidange et valorisation des boues des étangs aérés Sainte-Marianne, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (2019-006) (X3 512 103 130 U3 N10370)
--------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres publiques publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Revolution Environnemental Solutions LP (Terrapure) », la soumission relative à la vidange et valorisation des boues des étangs aérés Sainte-Marianne, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 214 635,33 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 21 mars 2019.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 209-006 préparé le 24 janvier 2019 par le directeur du Service de l'environnement, dans le dossier numéro X3 512 103 130 U3 N10370, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

MME LA CONSEILLÈRE ISABELLE GAUTHIER DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE (RÉSOLUTION NUMÉRO 317-04-2019), COMPTE TENU D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES :

317-04-2019	Soumission relative à l'élimination des déchets et gros rebuts domestiques. (2019-008) (X4 100 U3 N7177)
--------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres publiques publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE le processus de comparaison de scénarios relatifs à l'enfouissement, l'enlèvement et le transport des déchets requis par le conseil, n'apparaît pas aux documents d'appel d'offres utilisés dans le cadre du présent appel d'offres;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De rejeter toutes les soumissions reçues et ouvertes le 21 mars 2019 relatives à l'élimination des déchets et gros rebuts domestiques.

MME LA CONSEILLÈRE ISABELLE GAUTHIER S'ABSTIENT DE VOTER SUR CETTE RÉSOLUTION.

318-04-2019	Soumission relative à la fourniture et livraison de deux groupes électrogènes fixes. (2019-028) (G6 112 U3 N9193)
--------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Drumco Énergie inc. », la soumission relative à la fourniture et livraison de deux groupes électrogènes fixes, pour un prix de 55 567,42 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 4 avril 2019.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2019-028 préparé le 20 mars 2019 par le directeur du Service de l'environnement, dans le dossier numéro G6 112 U3 N9193, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

319-04-2019	Soumission relative au fauchage des abords de route pour l'année 2019. (2019-027) (X3 216 U3)
--------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres publiques publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Entreprise Dominic Alarie (9187-9999 Québec inc.) », la soumission relative au fauchage des abords de route pour l'année 2019, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 96 209,24 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 4 avril 2019.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2019-027 préparé en mars 2019 par la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro X3 216 U3, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

MME LA CONSEILLÈRE ISABELLE GAUTHIER DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE (RÉSOLUTION NUMÉRO 320-04-2019), COMPTE TENU D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES :

320-04-2019 Acquisition à titre de rue, y incluant les infrastructures, des lots 4 418 762 (rue Louis-Olivier-Aubin) et 6 226 203 (rue Jean-Baptiste-Gauthier), dans le secteur de Saint-Benoît, de « Service Sanitaire M. Gauthier ». (X3 100 N15384 #105625)

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'acquérir de « Service Sanitaire M. Gauthier » ou de tout autre propriétaire pour le prix de un dollar, dans le secteur de Saint-Benoît, à titre de rue, y incluant les infrastructures s'y trouvant, les lots 4 418 762 (rue Louis-Olivier-Aubin) et 6 226 203 (rue Jean-Baptiste-Gauthier).

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du vendeur.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte d'acquisition et les autres documents nécessaires.

MME LA CONSEILLÈRE ISABELLE GAUTHIER S'ABSTIENT DE VOTER SUR CETTE RÉOLUTION.

321-04-2019 Offre d'achat relativement à l'acquisition de parties du lot 1 692 127, proximité de la rue Victor, dans le secteur de Saint-Janvier. (G7 100 N15507 #105645)

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'entériner l'offre d'achat dûment signée par la directrice générale adjointe en date du 2 avril 2019 relativement à l'achat de parties du lot 1 692 127 (sans bâtisse dessus construite) à proximité de la rue Victor, soit le prolongement de la rue Alarie, dans le secteur de Saint-Janvier, de « Gestion Or Concept inc. (Karol Fortin), le tout aux conditions énoncées à la promesse d'achat jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De mandater le notaire Me Pierre Chartrand pour préparer l'acte de vente et les autres documents nécessaires.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'acceptation de l'offre d'achat, l'acte de vente et tous les autres documents nécessaires.

322-04-2019 Entente concernant le paiement des coûts d'adhésion des membres à la Chambre de commerce et d'industrie de Mirabel. (G3 316 U4 N290)

CONSIDÉRANT QUE l'entente concernant le paiement des coûts d'adhésion pour la deuxième année de membres à la Chambre de

commerce et d'industrie de Mirabel intervenue en date du 23 mai 2017 s'est terminée le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire poursuivre son engagement auprès de la Chambre de commerce et d'industrie de Mirabel et de pourvoir au paiement des coûts d'adhésion pour la deuxième année de membres de la Chambre de commerce et d'industrie de Mirabel;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, une entente concernant le paiement des coûts d'adhésion pour la deuxième année de membres à la Chambre de commerce et d'industrie de Mirabel, tel qu'il appert d'un projet d'entente préparé le 8 avril 2019.

323-04-2019	Signature d'une convention d'amendement au bail d'emplacement à l'aréna Jean-Laurin, dans le secteur de Saint-Augustin, intervenu le 15 juin 2004 entre la Ville de Mirabel et TM Mobile Inc. (« TELUS Mobilité ») pour le prolongement du bail. (G7 411 N13629)
--------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le bail intervenu avec TM Mobile Inc. afin de prolonger le bail jusqu'au 30 juin 2024 et d'ajuster le loyer exigible;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la municipalité une convention d'amendement au bail d'emplacement à l'aréna Jean-Laurin, dans le secteur de Saint-Augustin, datée du 4 avril 2019 entre la Ville de Mirabel et TM Mobile Inc. (« TELUS »).

324-04-2019	Signature d'une convention d'amendement au bail d'emplacement à l'aréna du Val-d'Espoir, dans le secteur de Saint-Janvier, intervenu le 28 janvier 2005 entre la Ville de Mirabel et TM Mobile Inc. (« TELUS Mobilité ») pour le prolongement du bail. (G7 411 N13723)
--------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le bail intervenu avec TM Mobile Inc. afin de prolonger le bail jusqu'au 14 décembre 2024 et d'ajuster le loyer exigible;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la municipalité une convention d'amendement au bail d'emplacement à l'aréna du Val-d'Espoir, dans le

secteur de Saint-Janvier, datée du 4 avril 2019 entre la Ville de Mirabel et TM Mobile Inc. (« TELUS »).

325-04-2019	Adoption du règlement numéro 2310 autorisant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux relativement à l'aménagement de la rue J.-A.-Bombardier, dans le cadre des travaux d'asphaltage 2019, phase I, incluant une bordure de béton, un trottoir et un îlot de béton, des feux de circulation à l'intersection de la rue du Parc ainsi que des travaux d'infrastructures (pluvial), dans le secteur de Saint-Janvier, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins. (G8 400)
--------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 25 mars 2019, avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2310, tel que présenté.

326-04-2019	Adoption du règlement numéro 2311 concernant un mandat de vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec. (G8 400)
--------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est l'objet d'aucune modification;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2311, tel que présenté.

327-04-2019	Adoption du règlement numéro 2312 modifiant le règlement numéro 2005 établissant un programme d'aide financière à la rénovation résidentielle, commerciale et institutionnelle dans les secteurs villageois de façon à encadrer l'utilisation multiple du programme par une même propriété. (G8 400)
--------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est l'objet d'aucune modification;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2312, tel que présenté.

328-04-2019 Abolition du poste d'agent de recherche et de communication à temps partiel à la Direction générale. (G4 114)

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'abolir le poste d'agent de recherche et de communication, à temps partiel, à la Direction générale, à compter du 15 avril 2019.

329-04-2019 Nomination au poste d'agent de recherche et de communication à la Direction générale. (G4 200)

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De nommer Maggie Michaudville, au poste d'agent de recherche et de communication à la Direction générale, en tant que personne salariée régulière à temps plein, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Mirabel (C.S.N.) (Bureaux), la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

330-04-2019 Nomination au poste de commis à la bibliothèque – service technique au Service de la bibliothèque. (G4 200)

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

De nommer Nadine Sauvage, au poste de commis à la bibliothèque – service technique au Service de la bibliothèque, en tant que personne salariée régulière à temps partiel, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Mirabel (C.S.N.) (Bureaux), la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

331-04-2019 Nomination au poste de secrétaire administrative pour le Service du greffe. (G4 200)

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

De nommer Marie-Anne Thibeault, au poste de secrétaire administrative au Service du greffe, en tant que personne salariée régulière à temps plein, le tout aux conditions prévues à la convention collective de

travail du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Mirabel (C.S.N.) (Bureaux), la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

332-04-2019	Abolition du poste d'agent de bureau à la Direction générale et au Service des ressources humaines. (G4 114)
--------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'abolir le poste d'agent de bureau à la Direction générale et au Service des ressources humaines, à compter du 15 avril 2019.

333-04-2019	Nomination au poste de secrétaire administrative pour le Service de police. (G4 200)
--------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De nommer Charlène Fortin, au poste de secrétaire administrative au Service de police, en tant que personne salariée régulière à temps plein, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Mirabel (C.S.N.) (Bureaux), la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

334-04-2019	Embauche au poste d'opérateur-technicien à l'environnement au Service de l'environnement. (G4 112)
--------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'embaucher Gabriel Claveau, au poste d'opérateur-technicien à l'environnement au Service de l'environnement, en tant que personne salariée régulière à temps plein, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mirabel - C.S.N. (Cols bleus), la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

335-04-2019	Embauche au poste de préposé et journalier – chauffeur aux parcs et terrains de jeux au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. (G4 112)
--------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'embaucher Cédric Lapierre, au poste de préposé et journalier – chauffeur aux parcs et terrains de jeux au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, en tant que personne salariée saisonnière, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mirabel - C.S.N. (Cols bleus),

la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

336-04-2019 Embauche d'un policier au Service de police. (G4 112)

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'embaucher Jeanne Drouin, au poste de policier au Service de police, en vue de l'obtention du statut d'employé régulier, le tout selon les conditions prévues à la convention collective de travail entre le Syndicat de la Fraternité des policiers de Mirabel inc. et la Ville de Mirabel, la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

337-04-2019 Autorisation au directeur général à signer une entente avec l'employé matricule numéro 711. (G4 200)

Il est proposé et résolu unanimement :

D'autoriser, le directeur général de la Ville de Mirabel, à signer une entente avec l'employé matricule numéro 711 et toutes autres parties.

338-04-2019 Installation de panneaux d'arrêt dans le secteur de Saint-Augustin. (X3 310 N8290)

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'installer des panneaux d'arrêt aux intersections suivantes :

dans le secteur de Saint-Augustin

- en bordure de la rue Georges-Villeneuve, à l'intersection de la rue du Docteur-Pierre-Z.-Mignault;
- en bordure de la rue Georges-Vermette, à l'intersection de la rue du Docteur-Pierre-Z.-Mignault;
- en bordure de la rue Yvon-Paiement, à l'intersection de la rue Yvon-Paiement;
- en bordure de la rue Philippe-Giroux, à l'intersection de la rue Philippe-Giroux;
- en bordure de la côte des Anges, à l'intersection de la rue Desvoaux, dans les deux (2) directions.

Que ladite signalisation sera effective dans les trente (30) jours de l'adoption de la présente résolution.

339-04-2019 Installation de panneaux d'arrêt dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X3 310 N7989)

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'installer des panneaux d'arrêt aux intersections suivantes :

dans le secteur du Domaine-Vert Nord

- en bordure de la rue De Mézy, à l'intersection de la rue De la Jonquière;
- en bordure de la rue De la Jonquière, à l'intersection de la rue Jacques-Cartier;
- en bordure de la rue De Menneville, à l'intersection de la rue De la Jonquière.

Que ladite signalisation sera effective dans les trente (30) jours de l'adoption de la présente résolution.

340-04-2019	Désignation d'une fourrière en vertu de l'article 4 du Code de la sécurité routière (CSR). (G7 300 N9194)
--------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSIDÉRANT QUE la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;

CONSIDÉRANT QUE ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 1997;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis;

CONSIDÉRANT QU'une telle résolution n'engage pas la Ville à utiliser les services de la fourrière du « Groupe TRL »;

CONSIDÉRANT QUE le « Groupe TRL » pourra desservir entres, la Sûreté du Québec, le corps de police de la Ville de Mirabel, et Contrôle routier Québec (SAAQ);

CONSIDÉRANT QUE « Groupe TRL » a obtenu les permis nécessaires à l'opération d'un tel commerce;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

Que le conseil municipal désigne « Groupe TRL », propriété de Sébastien Gauthier, à opérer une fourrière d'autos au 12755, rue du Parc, à Mirabel, J7J 0W5 et, de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la Ville de Mirabel.

Que « Groupe TRL » devra se conformer aux exigences de la Société d'assurance automobile du Québec dont notamment les règles de bonnes pratiques contenues au Guide de gestion des véhicules saisis produit par la Société.

Que les installations de « Groupe TRL » devront être conformes aux règlements en vigueur dans la municipalité.

Que la Ville de Mirabel se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

341-04-2019 Démolition d'un bâtiment situé au 13264, boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 500)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance d'une demande d'autorisation de démolition d'un bâtiment situé au 13264, boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier, de la compagnie « Excavation Lampron » pour « Michel Lebeau » (ci-après appelée « le propriétaire »);

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de la propriété désire vendre le terrain où est situé le bâtiment à démolir;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'autoriser la démolition du bâtiment situé au 13264, boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier, à la condition que le propriétaire ou tout propriétaire subséquent construise un ou des bâtiments sur le site du bâtiment à démolir, d'une valeur foncière minimale de vingt-neuf mille neuf cents dollars (29 900 \$) à être portée au rôle d'évaluation au plus tard dans l'année suivant la présente résolution, le propriétaire s'obligeant à inscrire cette condition dans tout acte de vente translatif de propriété.

À défaut de remplir la condition prévue ci-dessus, le propriétaire devra verser pour chaque année une somme minimale correspondant à la taxation annuelle calculée sur une valeur de bâtiment de 29 900 \$ au taux des immeubles non résidentiels, et ce, jusqu'à ce qu'une telle valeur soit portée au rôle d'évaluation, lequel montant de 29 900 \$ sera indexé en fonction du rôle d'évaluation en vigueur selon l'augmentation moyenne d'un immeuble non résidentiel.

342-04-2019 Démolition d'un bâtiment situé au 13276, boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 500)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance d'une demande d'autorisation de démolition d'un bâtiment situé au 13276, boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier, de la compagnie « Excavation Lampron » pour « Gisèle Lebeau » (ci-après appelée « le propriétaire »);

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire de la propriété désire vendre le terrain où est situé le bâtiment à démolir;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'autoriser la démolition du bâtiment situé au 13276, boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier, à la condition que le propriétaire ou tout propriétaire subséquent construise un ou des bâtiments sur le site du bâtiment à démolir, d'une valeur foncière minimale de cent huit mille quatre cents dollars (108 400 \$) à être portée au rôle d'évaluation

au plus tard dans l'année suivant la présente résolution, le propriétaire s'obligeant à inscrire cette condition dans tout acte de vente translatif de propriété.

À défaut de remplir la condition prévue ci-dessus, le propriétaire devra verser pour chaque année une somme minimale correspondant à la taxation annuelle calculée sur une valeur de bâtiment de 108 400 \$ au taux des immeubles non résidentiels, et ce, jusqu'à ce qu'une telle valeur soit portée au rôle d'évaluation, lequel montant de 108 400 \$ sera indexé en fonction du rôle d'évaluation en vigueur selon l'augmentation moyenne d'un immeuble non résidentiel.

343-04-2019	Démolition d'un bâtiment situé au 13778 à 13790, boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 500)
--------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance d'une demande d'autorisation de démolition d'un bâtiment situé au 13778 à 13790, boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier, de la « Ville de Mirabel » (ci-après appelée « le propriétaire »);

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de la propriété désire reconfigurer l'intersection du boulevard du Curé-Labelle et de la rue Victor, relativement à la construction de la nouvelle gare sur la rue Victor;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'autoriser la démolition du bâtiment situé au 13778 à 13790, boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier.

344-04-2019	Démolition d'un bâtiment situé au 13785 et 13787, boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 500)
--------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance d'une demande d'autorisation de démolition d'un bâtiment situé au 13785 et 13787, boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier, de la « Ville de Mirabel » (ci-après appelée « le propriétaire »);

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de la propriété désire reconfigurer l'intersection du boulevard du Curé-Labelle et de la rue Victor, relativement à la construction de la nouvelle gare sur la rue Victor;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'autoriser la démolition du bâtiment situé au 13785 et 13787, boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier.

345-04-2019 Mandat concernant la Corporation du « Parc linéaire Le P'tit Train du Nord ». (G3 300 U2 N7529)

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de M. Jean Gaudreault, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, le 31 décembre 2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De nommer Carolyne Lapierre, directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, représentante de la Ville de Mirabel, à titre d'administrateur au sein du Conseil d'administration du « Parc linéaire Le P'tit Train du Nord », en remplacement de M. Jean Gaudreault.

346-04-2019 Demande à la Commission municipale du Québec relativement à une entente entre la Ville de Mirabel et la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil. (G5 211 105 U4 NN14480)

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 620-08-2014, la Ville de Mirabel a demandé à la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil de signer une entente pour l'attribution des sommes versées au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT QUE suite à une rencontre, la municipalité a décidé de transmettre le dossier à la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT les nombreuses relances faites auprès de la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT QUE comme compromis, la Ville de Mirabel a offert d'accepter l'interdiction de véhicules lourds sur le chemin Lalande;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Argenteuil nous a demandé de recommencer le processus de demande d'interdiction de camionnage en interpellant spécifiquement la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT QUE malgré cette réponse et la résolution numéro 180-09-2017 transmise à la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, adoptée le 16 octobre 2017;

CONSIDÉRANT nos nombreuses relances à la municipalité et à la MRC pour faire avancer le dossier;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune volonté de vouloir accepter une des deux options proposées par la Ville de Mirabel;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

Que la Ville de Mirabel s'adresse à la Commission municipale du Québec pour qu'elle utilise ses pouvoirs habilitants afin d'arbitrer le différend entre la Ville de Mirabel et la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil.

347-04-2019 Engagement auprès du ministère des Transports du Québec pour la réalisation du projet commercial sur le chemin du Chicot Nord, à l'intersection de la rue de Saint-Augustin, dans le secteur de Saint-Augustin. (X3 600 N3713)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro 923-11-2018, en date du 12 novembre 2018, acceptait une demande concernant un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la construction d'un bâtiment commercial (station-service et restaurant McDonald) sur les lots 3 492 952, 3 492 953 et 6 279 652;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de cette demande était conditionnelle à l'obtention d'une autorisation du ministère des Transports du Québec (MTQ), le cas échéant, pour la réalisation des accès au site puisque le chemin du Chicot Nord est de juridiction provinciale;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ est disposé à permettre des accès à l'intersection du chemin du Chicot Nord et de la rue de Saint-Augustin pour la desserte du nouveau commerce sous réserve d'engagements de la municipalité;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'informer le ministère des Transports du Québec (MTQ) que la Ville de Mirabel, relativement à l'autorisation du MTQ de permettre des accès sur le chemin du Chicot Nord et sur la rue de Saint-Augustin pour la construction d'un bâtiment commercial sur les lots 3 492 952, 3 492 953 et 6 279 652 (station-service et restaurant McDonald), s'engage à :

- réaménager l'intersection constituée du chemin Chicot Nord et de la rue de Saint-Augustin, le tout dans un horizon de court, moyen et de long termes;
- exiger qu'un accès plus au nord soit aménagé pour la propriété située au 8193, chemin du Chicot Nord, advenant un changement d'activité pour cette propriété, un redéveloppement ou une transformation de ladite propriété ou des lots la constituant à ce jour (lots 5 818 486 et 5 818 487) et qui pourrait amener un achalandage supérieur.

Dépôt de documents.

La greffière dépose au conseil les documents suivants :

- a) liste d'embauche de personnes salariées sans droit de rappel, brigadier scolaire et appariteur-concierge et liste de personnes salariées rappelées au travail, préparée par la directrice générale adjointe, Mme Louise Lavoie en date du 4 avril 2019; (G1 211 101 120 N11458)

Affaires nouvelles.

348-04-2019 **Suspension de l'application de l'entente autorisée en vertu de la résolution numéro 148-02-2019 *Signature d'une entente relative au projet intégré sur les lots 3 935 375 et 4 089 667, en bordure de la rue des Saules, dans le secteur de Saint-Augustin, avec « Les Entreprises Binette et frères inc. ».* (X6 310 U4 N14844)**

CONSIDÉRANT QU'un groupe de citoyens signale la présence de milieux humides sur le site visé à l'entente intervenue avec le promoteur « Les Entreprises Binette et frères inc. » pour les lots 3 935 375 et 4 089 667;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) est saisi de la problématique et qu'il désire faire des vérifications additionnelles dans ce dossier et rendre une décision relativement à la révocation ou non du certificat d'autorisation émis dans ledit dossier;

CONSIDÉRANT les motifs invoqués par les citoyens;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De suspendre l'application de l'entente intervenue avec le promoteur « Les Entreprises Binette et frères inc. » concernant les travaux autorisés en vertu de la résolution numéro 148-02-2019 *Signature d'une entente relative au projet intégré sur les lots 3 935 375 et 4 089 667, en bordure de la rue des Saules, dans le secteur de Saint-Augustin, avec « Les Entreprises Binette et frères inc. »*, et ce, pour une période de trente (30) jours à compter de l'adoption de la présente résolution.

Parole aux conseillers.

Chaque conseiller et conseillère, puis le maire, informent les citoyens présents des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

Période de questions.

On procède à la période de questions de l'assistance.

349-04-2019 Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

Jean Bouchard, maire

Suzanne Mireault, greffière